

## Arrêté portant retrait d'arrêté

### Retrait de l'arrêté n°2023-142

#### La présidente,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration, notamment l'article L242-2 ;  
Vu le Code de l'éducation ;  
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;

#### Arrête

**Article 1.** L'arrêté n°2023-142 portant attribution d'une subvention à l'association Ma vie étudiante (MAVE) est retiré, les conditions mises à son octroi n'étant pas respectées.

**Article 2.** Dans le cas où cet arrêté aurait fait l'objet d'un commencement d'exécution, toutes les sommes versées sont remboursées.

**Article 3.** Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.

**Article 4.** Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Virginie DUPONT

